



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 7 août à 18h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 25 juillet, s'est rassemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 20

M. PRIVAT, M. ROUSSET, M. PAQUET, M. DAFI, Mme CHEVEREAU, Mme ZOURHDI, M. MABROUK, Mme TZAREWSKY, M. ARFI, Mme PAYEUR, Mme MATSA, Mme ALBORGHETTI, M. GIOVANNACCI, Mme BAUCE, M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. LEMAITRE, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN

Absents, Excusés, Représentés : 13

Mme JOURDANNEAU-FORT représentée par Mme CHEVEREAU, M. BATTESTI représenté par M. MABROUK, Mme DONCARLI représentée par M. PRIVAT, Mme CHANARD représentée par M. DAFI, M. CHARDEY représenté par M. PAQUET, Mme ARNAUD représentée par M. ROUSSET, M. SAINT-JULIEN représenté par Mme PAYEUR, Mme BRETTE représentée par M. ARFI, M. RAGUENES représenté par Mme ALBORGHETTI, Mme LANDRAU représentée par M. PHILIPPE, Mme CASAL PASCOAL représentée par M. GUIGNARD, M. DAMERVAL représenté par Mme BELLAY, M. BOUILLET représenté par Mme BOUBY

Absents, Excusés, non Représentés : 1

Mme HIDRI

Monsieur le Maire fait l'appel.

M. LE MAIRE – Nous avons appris par la Préfecture la démission de M. CHARDONNET. La Préfecture nous a transmis son courrier de démission. Nous avons pris acte de sa démission. Nous avons envoyé un courrier recommandé il y a 15 jours à la personne suivante sur la liste, madame PUSEL Claire. Je n'ai toujours pas eu de nouvelles.

Le quorum étant de 18, nous avons le quorum.

Je déclare la séance ouverte.

La séance a été ouverte à 18h08 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY Aurore a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

M. LE MAIRE - Nous répondrons aux questions en fin de séance.

Maintenant je sou mets les procès-verbaux du conseil municipal du jeudi 5 juin 2025 et du conseil municipal du jeudi 3 juillet 2025 à votre approbation. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ?

M. MABROUK – Je parle à la place de M. BATTESTI, il avait des remarques à faire. Je vais vous lire ce qu'il m'a donné à lire concernant le dernier conseil. « Même si je ne suis pas présent, je suis avec vous suivant le conseil en live via le net ». Donc visiblement ça ne marche pas. C'est ce qu'il m'a dit. « Merci d'apporter les corrections du CR du PV du 3 juillet dernier sur ma prise de parole. En effet, plusieurs coquilles sur mes interventions méritent corrections : donc page 13, 10e ligne les infirmiers ne sont pas des fermiers. Merci par avance. Ensuite page 14, il doit être écrit : soutenons en lieu et place de souhaitons ». C'est ce qu'il demande. « Et enfin la ligne du dessous : et son vice-président à la sécurité et non pas ce qui est écrit ».

M. LE MAIRE - Donc nous allons rectifier ça. Vous ferez part à monsieur BATTESTI que le service va rectifier ça. Vous verrez mesdames pour rectifier ça pour le prochain conseil.

M. MABROUK - Mais du coup, je n'ai pas fini parce qu'il souhaite savoir également ses demandes lors du dernier conseil, à savoir sur le vagabondage et mendicité sur la ville qu'il avait demandé, les fermetures des pseudos épiceries en débit de boisson à 21h, la motion de soutien à la région concernant sa position sécuritaire sur le bouclier sécuritaire et la proposition de mention dans le texte du 3 juillet comme vous le souhaitez et comme vous l'aviez dit « passage au prochain conseil municipal », nous y sommes donc pourquoi n'a-t-il pas écrit ?

M. LE MAIRE – Les demandes, nous les passerons à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Ça n'a pas été mentionné effectivement. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, s'il vous plaît ? Non. Je vous remercie.

Puis, M. le Maire procède à l'ordre du jour.

DCM 25-08-076 Avis n° G/173/A-18 de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France relatif à l'examen du budget primitif 2025 de la commune de Draveil

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Bonsoir à tous, donc pour un petit historique quand même, la petite genèse de tout ça : le Préfet était saisi concernant le budget primitif 2025 sur le budget principal au motif de l'article L 1612-4 du CGCT. Donc dans ce cas de procédure, ce qui est important c'est que la Chambre régionale de la Cour des comptes est tenue par des délais, des délais d'instruction et ensuite elle instruit. Et ensuite il y a une décision qui est rendue en collégiale, un avis que nous avons, qui vous est soumis ce soir. Donc, voilà. Je ne vais pas refaire tout ce qu'on a pu dire en débat budgétaire ou sur le budget. Par contre, il y a quand même deux notions qui sont importantes à avoir à l'esprit.

Tout d'abord, l'équilibre global : c'est la présentation formelle du budget avec les dépenses et les recettes qui doivent être égales. Et ensuite, dans ce budget-là, nous avons ce qu'on appelle le petit équilibre. C'est les termes utilisés en finances publiques. Donc le petit équilibre, il se distingue de l'autre sachant que ça correspond à notre capacité réelle, la Ville de Draveil, la collectivité, de rembourser son annuité de dette à partir de ses ressources propres hors emprunt. Ça veut dire qu'on est uniquement sur des ressources propres de la ville et on ne compte pas les emprunts dedans. Tel qu'il avait été adopté, il y avait bien un déséquilibre à ce niveau-là sur le petit équilibre. Par contre, quand on reprenait les sections d'investissement et de fonctionnement, tout était à l'équilibre. Donc la Cour a été saisie par Madame la Préfète sur ce point.

Petit rappel aussi quand on élabore un budget, c'est un budget primitif que nous faisons, que nous présentons, qui a été voté. Ce budget, ce qui est important d'avoir à l'esprit c'est qu'on part d'un compte administratif qui a été validé par le TPG et après il faut se projeter sur ce qui sera fait dans l'année par rapport aux dépenses que la Ville souhaite engager. Donc ça peut être tant de l'investissement que du fonctionnement mais aussi et surtout par rapport aux recettes. Les recettes qu'on est appelé à percevoir. On démarre toujours cette élaboration du budget par cet aspect-là.

Il faut aussi rappeler que lorsque l'on fait un budget, vous le savez tous, on attend toujours des notifications. Il y a un principe en finances publiques qui est très important c'est la transparence et la sincérité des comptes. Ces deux éléments, ces deux piliers des finances publiques que la loi et que le magistrat et même la justice pénale surveillent de près. C'est important d'avoir ça dans notre budget. Du coup, lorsqu'on fait notre budget on le présente au mois d'avril, on est loin des réalisations. Je dis ça juste pour attirer votre attention sur le fait que lorsque les magistrats sont venus on avait six mois de réalisation. C'est important. Ça veut dire que l'on ne fait pas un budget par rapport à des chiffres que nous avons ou envisagé mais aussi par rapport à du réel qui est rendu. Donc, le réel a toute sa place, il faut bien avoir ça à l'esprit.

On a deux magistrats qui sont venus de la Chambre régionale de la Cour des comptes. Je les remercie pour leur travail sachant qu'ils sont restés pendant plusieurs semaines dans les services. Toutes les lignes sont étudiées. Ils vont partout pour voir tout ce qui concerne le budget. Tout est détaillé. C'est un travail en profondeur qui est fait par ces magistrats. Ils sont là pour aider les villes. Leur mission n'est certainement pas de couler les villes en tout cas. Mais c'est de trouver des solutions pour qu'on ait un budget à l'équilibre. Nous, notre budget l'était, on avait juste ce petit équilibre.

Alors ils sont venus. Ils ont étudié ligne par ligne, ils ont épluché énormément de documents. Ils ont passé beaucoup de temps aux ressources avec la Directrice générale des services, avec les services RH, les services finances, les marchés publics, partout où ils ont voulu aller. Il y a beaucoup d'endroits, ils ont tout pris pour qu'ensuite il y ait une proposition qui soit soumise par le Conseiller Président, qui est rapporteur, qui a soumis ça à la formation collégiale de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, qui a rendu son avis, qui est l'objet aujourd'hui de cette présentation.

Clairement il y avait une volonté, c'était de continuer à maîtriser et de réduire nos dépenses et surtout, pour nous, c'était le plus important, c'était de limiter l'effort fiscal et le recours à l'emprunt avec pour objectif d'arriver à l'équilibre en obtenant assez de ressources propres.

Du coup, les magistrats ont fait le travail avec les services et ensuite la Chambre régionale de la Cour des comptes a rendu cet avis en formation collégiale.

De cet avis, il en ressort quatre choses à voir déjà qui vous seront présentées ensuite dans le cadre de la modification du budget.

Il y a la ligne de section de fonctionnement où ils demandent d'inscrire un total de recettes de 38 395 000€. En section d'investissement pareil au niveau des recettes une modification des inscriptions. Et ensuite on a pareil sur les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Vous avez dans l'avis, vous l'avez vu, tout est bien détaillé. Ce qui vous montre chapitre par chapitre section par section, ce qui était à diminuer ou pas. Pour nous, ce qui était important, c'était surtout qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts et qu'on puisse poursuivre tous nos projets.

Le budget qui est proposé à votre vote, c'est l'avis de la Chambre Régionale de la Cour des comptes qui répond à nos attentes. Très clairement, les gros projets d'investissement qui avaient été lancés sont tenus. C'était l'école Saint-Exupéry qui est un gros projet et le centre administratif pareil. Donc ça a été confirmé c'étaient les deux derniers gros projets de notre mandat. Voilà donc ça, ça a été maintenu.

Ce qui est important pour les magistrats c'est qu'ils se situent au mois de juin au moment réel. Or lorsque le budget a été fait, j'insiste beaucoup là-dessus. Ce qu'il faut retenir, c'est que lorsqu'on fait le budget, on inscrit nos ressources propres. Nos ressources propres, on n'inclut pas l'emprunt, ce n'est pas une ressource propre. On doit être en capacité de rembourser notre annuité d'emprunt.

Cette ressource propre, on inscrit que ce dont on est sûr, c'est pour ça que tout à l'heure je parlais de sincérité et de transparence. Il y a un principe en finances publiques, on n'inscrit pas des recettes parce qu'on pense qu'elles vont rentrer. On doit les inscrire lorsqu'elles sont notifiées. Lorsque nous avons présenté ce budget, les recettes, des grosses recettes n'étaient pas notifiées. Depuis, elles ont été notifiées. Vous avez pu voir l'augmentation dessus lorsque vous voyez les recettes, qu'en investissement qui ont été notablement augmentées parce que nous avons reçu des notifications. Il y a une cession qui a été faite.

Là encore c'est une notification et nous avons pu l'inscrire. Alors, petit aparté parce que je sais que souvent on évoque cette session. Oui, nous avons fait une session d'un rez-de-chaussée, de tout un ensemble qui appartenait à l'agglomération où il y a un grand bâtiment administratif. Vous avez deux autres bâtiments à côté et ensuite vous avez un bâtiment tout en longueur auquel la Ville est propriétaire non pas du terrain mais juste du rez-de-chaussée et l'étage n'appartenait pas à la Ville. Donc oui comme l'agglomération va changer de siège social, elle a demandé de récupérer l'intégralité pour pouvoir vendre ça. Donc la Ville n'avait aucun intérêt de garder un rez-de-chaussée et surtout n'avait pas les moyens de racheter l'ensemble. Ça c'est une certitude, on ne l'avait pas.

Du coup, il y a des modifications de budget qui vous sont proposées mais j'insiste beaucoup sur le fait que les recettes inscrites en plus c'est parce qu'elles n'étaient pas notifiées, qu'on a pu les inscrire. Et il y a eu aussi des diminutions parce que n'oubliez pas que le budget n'ayant pas été exécuté, tout n'a pas pu être exécuté et ordonnancé. Du coup ça explique tous ces réajustements.

Maintenant, le budget qui est présenté. On maintient nos investissements en tout cas les principaux. On a fait des efforts. C'est une certitude. Vous avez pu voir, c'est marqué à chaque fois : sur les installations de voirie, sur le matériel... Voilà. Donc 200 000, 70 000, 100 000. Tout est détaillé dans l'avis.

Ça ne veut pas dire que tout va bien. Nous notre budget aujourd'hui tel que monsieur le Maire l'avait voulu, il a deux axes principaux dont un très important c'est l'enfance.

Donc malgré le passage de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, la priorité sur l'enfance a pu être maintenue, nous n'y avons pas touché et ça ne changera pas. Alors, oui ça a pris du retard. Par contre ça c'est normal parce qu'il fallait attendre que ce budget soit voté. Donc c'est ce qui vous sera soumis tout à l'heure. Mais en attendant ça a été fait.

Pour nous, il était indispensable de maîtriser ça. Et aussi, comme je vous l'ai dit de maîtriser la fiscalité. Je vous rappelle que la ville a voté dans le cas de son budget 2025 une augmentation de 3%. C'est à peu près

4 à 7 euros par mois pour les Draveillois. On l'a voté pour être à l'équilibre et d'ailleurs les magistrats de la Chambre Régionale de la Cour des comptes ont confirmé ces 3%. En aucun cas, ils sont allés au-delà parce que derrière nous avons dit que nous ne souhaitions certainement pas faire ça. Nous ne voulions pas aller au-delà, c'était le strict nécessaire pour arriver à un équilibre budgétaire et maintenir tous nos services ainsi que nos dépenses.

Maintenant, il y a les finances, on en avait parlé lors du débat d'orientation budgétaire, lors du vote du budget. Draveil, pendant très très très longtemps, alors, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts mais je pense que tout le monde ne pouvait que s'en réjouir et on a toujours pratiqué des tarifs que vous connaissez, les tarifs de la Ville qui sont assez bas. Je vous donne juste des exemples, je ne vais pas revenir sur tout le débat d'orientation budgétaire que nous avons fait, une inscription à l'année ludothèque je crois que c'est 20 euros, la première heure de l'APS le matin ça commence à 70 centimes, les repas de cantine c'est 3,73 euros. Ça a toujours été notre choix, le choix de délivrer ces prestations aux Draveillois à des coûts très accessibles. On est très en deçà de tout ce qui se fait dans les villes autour. Mais par contre, ça a une contrepartie, c'est qu'il nous faut quand même des recettes propres. Donc ça veut dire que dans le cadre de ce budget, nous poursuivons nos investissements. Nous continuons à maîtriser nos dépenses et je ne sais pas qui sera là dans quelques mois mais en tout cas les prochaines équipes municipales devront avoir cet objectif quand même. Il nous faut des ressources propres. Si nous n'augmentons pas, nous n'avons pas augmenté pendant très très très très longtemps depuis plus de 10 ans la fiscalité. Vous savez qu'on a des bases qui sont très très inférieures à la moyenne des villes de même strate alors que notre endettement est très inférieur par contre aux villes de même strate. On a un endettement qui est environ de 734 euros par habitant. La moyenne d'une ville de même strate est de 1 200 euros. Donc vous voyez que non seulement on maîtrise nos dépenses mais surtout on n'endette pas la Ville malgré tout ce qu'on a entendu, il n'y a pas eu d'endettement de la Ville, certainement pas. Au contraire, on est plutôt même très en deçà de la fourchette. L'endettement, on n'a jamais voulu recourir à un emprunt. Pourquoi ? On le fait juste pour des investissements parce que lorsqu'on fait de l'emprunt, on le met sur l'avenir. C'est à dire c'est les futures générations qui vont devoir payer ce qui se fait aujourd'hui. Notamment un emprunt ça doit être maîtrisé et la Chambre régionale de la Cour des comptes a pu le démontrer. Dans l'avis, c'est important aussi et c'est là aussi ce qu'il faut retenir c'est qu'on a des magistrats qui ont tout détaillé malgré tout ce qu'on a pu entendre sur le budget de la ville. Le travail qui a été fait des magistrats qui sont des magistrats indépendants, des professionnels parce que c'est quand même la Chambre régionale de la Cour des comptes, des finances. Tout ce qui avait été mis en avant n'a pas été démontré au contraire. Et ça montre une chose : au moins les finances sont claires, on sait où on en est, vous voyez que c'est très transparent parce que dire qu'il n'y avait aucune transparence, c'est mentir très clairement. Et surtout le travail des magistrats montre que l'orientation que nous avons donnée était nécessaire. Nous n'avions pas le choix et il fallait le faire.

Voilà donc c'est cet avis qui vous est soumis ce soir pour acter et ensuite il y aura un vote sur les modifications qui seront apportées au budget primitif 2025.

M. LE MAIRE – Il n'y aura pas de vote là-dessus. Je vous demande juste de prendre acte de ce qui vient d'être dit sur la CRC.

PREND ACTE

DCM 25-08-077 BP2025 rectificatif suite à l'avis n° G/173/A-18 de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France relatif à l'examen du budget primitif 2025 de la commune de Draveil

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Alors je ne vais pas vous en dire beaucoup plus lorsque on présente ça. C'est bien l'avis qui est repris in extenso dans le délibéré qui vous est présenté ce soir pour modifier le budget. Par contre, il faut quand même retenir des choses qui sont importantes.

Le budget, après ce que je vous ai dit, le travail qui a été fait par les magistrats ainsi que par la Ville pour retrouver cette capacité d'autofinancement avec des inscriptions en plus et aussi des dépenses en moins.

Il est demandé d'inscrire en recette dans le cadre du budget prévisionnel 2025 en section de fonctionnement :

- au chapitre 13 : 70 000 euros, c'est atténuations de charge
- au chapitre 70 : 3 283 181,85 euros,
- au chapitre 73 : 1 626 138 euros, impôts et taxes
- au chapitre 731, c'est la fiscalité locale 23 931 579 euros

Sur les subventions d'exploitation :

- chapitre 74 : 9 269 399 euros
- chapitre 75 : 107 574,05 euros
- et en chapitre 77 : 6 000 euros.

Ce qui nous fait un total de recettes de fonctionnement de 38 395 471,90 euros.

Je me dois de vous lire, comme je l'ai fait dans le cadre du budget, je vous avais lu tous ces chapitres. Là je le fais, c'est uniquement les chapitres sur lesquels la Chambre propose cette modification que nous retenons. En tout cas que nous vous proposons au vote ce soir.

En section d'investissement, on est toujours sur les recettes :

- chapitre 13 inscrire 5 339 313,03 euros
- chapitre 24 : 535 000 euros, c'est le produit des sessions d'immobilisation
- chapitre 21 : 768 083,97 euros, c'est un virement à la section de fonctionnement
- chapitre 16 : l'emprunt sur l'année 2025 qui est de 3 934 037,02 euros.

On est précis, c'est ce que l'on nous avait demandé.

Ce qui nous fait un total des recettes d'investissement de 16 169 012,09 euros.

Ensuite, il vous est proposé d'inscrire au titre des dépenses de fonctionnement :

- au chapitre 11 : c'est toutes les charges à caractère général : 8 664 999 euros,
- chapitre 12 : sur le personnel et assimilé 23 303 028 euros,
- chapitre 65 : gestion courante 2 779 968,55 euros.
- chapitre 66 : 559 392,38 euros,
- chapitre 67 : 250 000 euros,
- et le chapitre 23, on retrouve le pendant de tout à l'heure 768 083,97 euros.

Ce qui fait en termes d'inscription au total, sur la section de fonctionnement des dépenses 38 395 471,90 euros. On voit que nous sommes à l'équilibre.

Et en section d'investissement :

- chapitre 21 : 9 311 952,40 euros, on est dans les dépenses.

Total des dépenses d'investissement 16 169 012,09 euros.

Mme BOUBY - Donc nous savons tous que la communication n'est pas le point fort de la municipalité et là je trouve qu'aujourd'hui, on n'est quand même pas loin du canular. Parce que vous vous réjouissez vous-même, vous avez titré sur votre communiqué pour que la CRC confirme votre gestion rigoureuse. Bon, c'est quand même assez spécial. Vous affirmez également que d'anciens élus ont relayé de fausses alertes et des accusations infondées sur le budget. Mais ne sommes-nous pas réunis aujourd'hui pour un conseil municipal extraordinaire en plein mois d'août parce que votre budget a été retoqué. C'est quand même la première fois que ça arrive.

La Chambre Régionale des Comptes vient de rendre son avis et il est sans appel. Le budget présenté en avril par la majorité n'était pas sincère. Des recettes surestimées, des dépenses mal calibrées et un équilibre artificiel. Nos inquiétudes étaient donc légitimes. Le budget voté le 28 avril est passé de 55 797 880 à 54 564 483 soit une baisse d'un peu plus de 1 230 000.

L'emprunt de 6 millions d'euros que vous aviez prévu, qui nous avait fait bondir à diverses réunions, est descendu à 3 900 000. Nous ne parlons pas là de petites sommes, ni du petit équilibre.

Quand allez-vous enfin dire la vérité aux élus et aux Draveillois ?

La CRC a dû retrancher près d'un million d'euros en section de fonctionnement. Alors, par un jeu d'écriture en positif et négatif ce sont 661 000 euros qui ressortent. Mais c'est bien pourtant une courbe de 980 000 euros sur le fonctionnement.

Moins 523 000 pour les charges courantes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que cette année, cet hiver, les bâtiments ne vont pas être chauffés, les écoles, les crèches, les enfants vont être à 18° ? Comment ça se passe ?

Moins 260 000 euros sur le chapitre du personnel. Est-ce que cela implique des suppressions de poste, de CDD, une surcharge de travail pour les autres, l'arrêt des heures supplémentaires, les primes annuelles

supprimées ou gelées ? Il faudra nous expliquer un petit peu plus comment vous allez réduire les budgets concernés.

Ensuite, donc la CRC vous demande d'équilibrer, donc vous impose un transfert supplémentaire de 329 000 euros vers l'investissement au chapitre 23. Je rappelle à tous que ce chapitre n'est pas un projet concret pour nos habitants, mais c'est un sas technique où l'on met les opérations en cours.

Par ailleurs, s'ajoute un autre point préoccupant, vous en avez parlé, les préconisations de la CRC et donc de votre budget intègrent la session immobilière que vous avez fait voter au dernier conseil municipal de juillet pour 535 000 euros. Mais chacun le sait, le groupe « Transition écologique et Démocratique » ici présent, a annoncé attaquer cette délibération au tribunal administratif. Autrement dit, votre nouvel équilibre budgétaire repose en partie sur nos recettes incertaines qui vont être annulées demain. La vérité c'est que la majorité a perdu la maîtrise de son budget. Ce n'est pas un choix politique assumé, c'est une correction imposée par la CRC.

Alors, je ne mets pas en question le travail des magistrats qui effectivement ont passé beaucoup de temps en mairie et pour arriver à ça, ça n'empêche que c'est une situation que Draveil n'a jamais connue. Jamais la Ville n'a connu cette situation. Depuis avril, aucune décision financière n'a pu être prise. Nous sommes le huitième mois de l'année et le budget n'est toujours pas entériné. Est-ce qu'il le sera ce soir ? Rien n'est sûr.

Les trois élus annonceurs de l'alerte ont perdu leur délégation. Mais vous, monsieur ROUSSET, l'élus aux finances, vous avez été remercié pour la qualité de votre budget et vous avez obtenu une délégation supplémentaire. Cherchez l'erreur.

C'est un véritable désaveu pour votre majorité qui porte seule la responsabilité de cette situation. Et donc nous voterons contre ce budget. Merci !

M. ROUSSET – C'est toujours incroyable de voir le changement lorsqu'on approche des élections.

Il y a plusieurs élus qui sont la nouvelle opposition nous allons dire, la nouvelle opposition au sein de la majorité. C'est toujours assez surprenant de se dire que juste quelques mois avant les élections alors que parfois on avait déjà eu trois mandats, nous sommes de cette majorité, nous portons le projet pour lequel nous avons été élus et nous assumons tout ce qui s'est passé. Mais ce qui est amusant c'est que juste quelques temps avant les élections municipales, tout d'un coup on crée ça en disant qu'on sera candidate ou candidat. On en a entendu plusieurs. Moi je me rappelle juste, je pense que les Draveillois l'ont vu, c'était très choquant, votre tract qui mettait en gros insincérité et irrégularité du budget ! Avec des références : 8 millions de trous.... Voilà.

Vous dites que vous ne mettez pas en cause les magistrats. Vous venez tout juste de dire qu'on inscrivait des recettes incertaines. Enfin, je tiens juste à rappeler quand même que les magistrats de la Chambre régionale de la Cour des Comptes sont des professionnels des finances publiques et que ce budget a été fait avec eux. Donc de là à dire qu'on a des recettes incertaines, ça veut dire que ces magistrats-là se seraient trompés ? Comment vous pouvez oser dire ça ?

Moi je trouve que c'est une vraie... enfin, votre tract qui accusait la Ville d'insincérité, d'irrégularité. En aucun cas cela ressort, nulle part. En aucun cas les magistrats, le rapporteur n'ont démontré ça. Au contraire, si on n'a pas inscrit de recettes. Si nous avions inscrit ces fameuses recettes, on aurait eu notre équilibre. Ah oui on avait 900 000 euros de recettes que nous n'avons pas inscrites. Moi, j'ai un principe en tout cas et dans Draveil, nous l'avons toujours tenu, ce qui n'est pas notifié n'est pas à inscrire dans les recettes. Et entre-temps, en six mois, heureusement, on a des notifications qui tombent. On a régulièrement des notifications qui tombent et les magistrats en ont tenu compte. Si vous lisez bien, dans chacun des chapitres, vous verrez bien comment ça se passe.

Maintenant sur le chapitre RH, dire qu'on n'a rien fait qu'en plus on va tout retirer. Alors, je voudrais clarifier les choses quand même. Le chapitre RH, oui il a été diminué. Pourquoi ? Parce que pareil, en six mois, il y a eu des non réalisations et du coup elles viennent s'imputer. Je rappelle que la Ville voulait voter pour la petite enfance, le bonus attractivité. Il aurait déjà dû être donné. Le budget n'ayant pas été voté, ce qui avait été mis de côté bien entendu, vient en retrait. Tout ça à chaque fois ce sont des sommes qu'on retire, ça s'appelle du réel.

Par contre, je rassure sur le sujet RH. Ce que nous avons vu avec les ATSEM va être fait. En aucun cas nous n'avons touché à ça. Les magistrats n'ont certainement pas touché à ces lignes budgétaires. Et sur la petite enfance, sur le bonus attractivité, il devrait passer au prochain conseil municipal.

Donc dire qu'en gros on s'est servi sur le dos et qu'on gère n'importe comment, c'est à la hauteur de vos propos. Aucune crédibilisation à vos propos. Il y a des analyses pseudo financières qui sont à côté. Vous osez jusqu'à dire que les magistrats se sont trompés en gros. C'est un choix. En tout cas il y a une chose qui est certaine, c'est que vous avez refusé le vote des 3% d'augmentation d'impôts votés cette année.

Je tiens à le dire que, je leur ai dit et je le répète : en tant qu'élus, on est responsable. Et notre responsabilité c'était quoi ? Trouver des ressources propres. Pendant des années et des années dans cette Ville, la politique a été de faire quoi ? De vendre. De vendre tous les biens immobiliers. Alors, on était content, Draveillois, on n'avait pas d'augmentation d'impôts. Mais je vous rappelle juste que nous n'avons plus rien. Nous n'avons plus rien à vendre dans la ville. C'est le résultat de toutes ces années.

Pourquoi monsieur le Maire, sur les précédents budgets, nous a demandé à toute notre majorité dont vous faisiez partie des augmentations d'impôts ? Nous n'avions pas le choix. Et puis, n'oublions pas quand même, excusez-moi, c'est marrant comme on tire un trait très très vite je trouve. On oublie très vite que l'on a eu la crise du COVID, on oublie très vite qu'il y a eu la crise financière, que nos fluides ont explosé. Je vous rappelle que sur l'électricité on s'est pris plus 1 200 000 euros dans une année. Ce n'était pas prévu ça. Et on a tout maintenu. On a maintenant nos services et on va faire mieux en tout cas pour l'enfance. C'est un projet. Monsieur le Maire voulait à tout prix que l'on poursuive nos efforts sur l'enfance. Donc notre budget il est très transparent. On l'a travaillé aussi avec la Chambre régionale de la Cour des Comptes. Vous savez, souvent quand la Chambre régionale de la Cour des Comptes intervient c'est pour rééquilibrer. Et rééquilibrer, c'est souvent par une augmentation d'impôts qui est souvent de deux chiffres. Là ils n'ont pas rajouté 1%. Pas 1%. Et tout en maintenant ce que nous souhaitons faire.

Alors oui si nous avions eu les recettes bien avant, les dotations bien avant, nous les aurions inscrites et croyez-moi ça aurait changé la donne. Mais ça c'est sûr que quand on ne veut pas le voir on ne le voit pas. Maintenant, comme vous l'aviez dit dans votre tract : 8 millions de trou, c'est marrant mais les magistrats ne l'ont pas trouvé. Voilà.

L'insincérité et l'irrégularité d'un budget, je vous rappelle juste qu'un budget insincère c'est du pénal. Voilà. En aucun cas les magistrats de la Chambre régionale de la Cour des Comptes, je vous rappelle qu'ils étaient deux enquêteurs, un magistrat rapporteur et ensuite trois magistrats qui décident et qui lisent les dossiers, ce n'est pas juste : on fait ça.

On est vraiment dans la partie purement électoraliste.

Comment se positionner sur les prochaines élections alors qu'on a été de cette majorité pendant trois ou quatre mandats selon les élus ou plus peut-être encore. Moi je n'étais pas là.

Mais en tout cas, je ne peux que regretter d'entendre ça parce que franchement quitter le navire et dire : « ah ben maintenant tout est mauvais, tout ce que vous avez fait est mauvais » juste pour être élu alors que ce n'est pas du tout le cas.

Je vous rappelle juste que pendant ce mandat, on dit que sur l'enfance, ça a été le premier budget d'investissement : 11 000 000 euros sur l'enfance. Si on prend tous les précédents mandats, on était très très loin de ça. Donc, quand on voit les réalisations, quand on voit le projet que nous portons, toute notre majorité qui est présente ici, et bien oui, il se concrétise et cette année, nous poursuivons aussi nos investissements et 2025. 2025 est inscrit dans la continuité de ce que nous offrons aux Draveillois et que nous ne voulons surtout pas supprimer ou annuler.

Par contre, ce qui sera très intéressant, c'est de savoir : on n'augmente pas les impôts mais on ne veut pas aller à l'emprunt alors je vous rappelle juste qu'on a 734 euros quand même par habitant au lieu des 1 200 euros pour la même strate. Donc voilà on a une capacité d'endettement qui est très importante. Néanmoins la Ville de Draveil a un vrai sujet. Elle n'a pas assez de ressources propres.

Voilà, donc nous ne voulions certainement pas alourdir la fiscalité, c'est pour ça que la Ville a voté 3%. Ce qui est entre 4 et 7 euros par mois pour les Draveillois qui sont assujettis. Pour maintenir, c'était pour nous être à l'équilibre et les magistrats l'ont aussi confirmé.

M. GUIGNARD - Alors la situation mérite quelques commentaires. Vous avez donc conçu un budget primitif 2025 défectueux. Il faut maintenant le rectifier et nous, nous pensons que ça fait vraiment amateur pour des élus aux commandes depuis plusieurs décennies.

Pour remettre ce budget à l'équilibre réel, vous corrigez le budget tous azimuts et surtout vous vendez encore du patrimoine sans réflexion sur l'avenir.

Pas très judicieux tout ça. Mais, heureusement c'est le dernier budget du mandat.

Un nouveau chapitre va s'ouvrir en 2026 pour que notre commune retrouve sérénité et ambition. Nous y travaillons activement.

M. MABROUK – Je vais toujours parler au nom de Monsieur BATTESTI : « Donc vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Maire que cela fait de nombreux bureaux municipaux que je demandais des explications, que je posais des questions à vous-même ainsi qu'à monsieur Laurent ROUSSET car j'avais de très fortes interrogations. Que je souhaitais des pistes d'économie avant toute idée d'augmentation d'impôt.

Beaucoup autour de cette assemblée appartenant à la majorité étaient plus que favorable à cette nouvelle augmentation sans avis, alors que vous souhaitez plus de 10% d'augmentation sans les bases. Je ne sais quoi comprendre d'ailleurs du fait de ce non positionnement de certaines ou certains sur ce sujet important. J'étais tout à fait contre et je le suis encore pour ma part.

Je réaffirme donc, une nouvelle fois, que la présentation budgétaire et son articulation n'étaient absolument pas au rendez-vous. Alors, hormis sur la section fonctionnement, ce que la CRC confirme par ailleurs dans son rapport et me conforte donc dans ma décision de vote et celle de Monsieur MABROUK. Notre vote se justifie donc pleinement à la lumière des conclusions de la CRC. Vous en conviendrez aisément, certains parmi vous sont sortis de ce fameux conseil sans prendre part au vote, aux décisions délibérantes, ce que je déplore. Et ils le savent. Mais c'est un choix que je respecte sur le fond.

En revanche, pour revenir sur le sujet budget, c'est à mes yeux un immense gâchis qui était tout à fait évitable. Encore une première à Draveil. En effet, Monsieur le Maire, nous recevons une leçon de gestion municipale de la CRC tout de même.

Ce n'est pas anodin et c'était tout à fait évitable avec un peu de rigueur. Comme je vous l'indiquais c'est affligeant et la CRC a trouvé en un mois. N'est-il pas écrit d'ailleurs dans ce rapport que le budget de la ville n'a pas été voté en équilibre réel et vous demande donc d'en rétablir l'équilibre, je cite « la greffière de la CRC » pour l'instant.

Tout cela peut être une fois de plus évitable à mes yeux et ce n'est pas faute de vous l'avoir dit et prévenu même lors de ce conseil municipal budgétaire lors de ma prise de parole, en vous le demandant de manière claire et limpide.

Enfin, l'exercice 2026 va être non pas un numéro de jonglerie budgétaire, non pas un exercice de haute voltige mais un numéro d'équilibriste sans filet vu que la caisse est au plus bas pour ne pas dire vide. Une fois de plus en appui du rapport de la CRC mais, avait-on besoin de la CRC pour le savoir et le comprendre ?

Pour conclure et être cohérent depuis toujours avec mes dires et convictions sur le sujet, monsieur le Maire, mon vote sur ce budget sera POUR concernant la section fonctionnement comme lors de sa première présentation avec les ajustements dans son ensemble et ABSTENTION cette fois-ci concernant la section investissement. Merci. »

M. PHILIPPE – Je suis complètement d'accord avec mes deux collègues que ce soit Thierry BATTESTI, Mehdi et puis Typhaine. Donc ils ont dit beaucoup de choses donc je ne vais pas revenir là-dessus. Mais je vais quand même dire ce que j'ai à dire quand même parce que c'est vrai que pour la première fois dans l'histoire de Draveil un conseil municipal est réuni au mois d'août. Parce que pour la première fois dans l'histoire la Chambre régionale des Comptes vient de retoquer le budget de la commune.

Après que par pure obstination comme le disait monsieur BATTESTI tout à l'heure, vous ayez ignoré les signaux d'alerte que nous vous avons adressé choisissant de retirer les délégations de plusieurs élus dont moi bien sûr. Encore une première dans l'histoire.

Mais sur saisine de la Préfète elle-même, qui a été saisie par plusieurs élus est arrivé aux mêmes conclusions que nous. Trois petites années d'obstination d'un petit groupe constitué de trois élus : monsieur le Maire et ses deux premiers adjoints et du Directeur Général des Services qui a gravement failli à sa mission de contrôle.

Vous aurez noté que la CRC ne s'est pas prononcée que sur le moyen évoqué par la Préfète concernant le déséquilibre budgétaire lié à la non couverture du remboursement annuel du capital. Cette règle est pourtant essentielle.

Mais beaucoup d'autres irrégularités que nous avons nous-mêmes relevées n'ont pas encore été étudiées devant la gravité que constitue un déséquilibre budgétaire. D'autres décisions vont intervenir.

Ce ne sont pas moins de 16 corrections majeures qui sont apportées aux lignes les plus importantes du budget primitif que vous aviez présenté.

Et pour revenir sur la question de Monsieur GUIGNARD, concernant les recettes et il est évident que certaines doivent être identifiées ou mobilisées. Cela remet évidemment en cause l'augmentation d'impôts qui a été décidée pour la troisième fois.

Il est étonnant de constater qu'au chapitre 024, en recettes de la section d'investissement, 535 000 euros issus de la cession d'un bâtiment boulevard Henri Barbusse aient été aussi opportunément trouvés.

Notons enfin qu'à l'issue de l'examen de la CRC, le budget de fonctionnement est diminué de 1,2 millions. Je remercie entre autres les services pour ce gros travail qu'ils ont fait.

Comment ne pas s'inquiéter des conséquences sur la bonne marche des services ? Comment financer désormais nos travaux et les charges financières l'année prochaine ?

Vous avez augmenté lourdement le budget de la Ville chaque année depuis 3 ans. La CRC vous contraint à faire machine arrière pour permettre de le rééquilibrer.

Vous avez augmenté notre endettement que vous aviez trouvé très bas et notre capacité d'emprunt est à son maximum. La CRC là encore vous a contraint à faire marche arrière.

Vous avez littéralement asséché le fonds de roulement de près de 8 millions d'euros dont vous aviez hérité. Vous avez enfin augmenté trois fois les impôts en trois ans, près de 25% de charge en plus pour les Draveillois, sans même que cette fuite en avant vous permette de rembourser les annuités.

Les marges de manœuvre sont inexistantes et chacun le sait désormais, grâce à la Préfecture et à la CRC alors que nous avons été plusieurs à vous alerter.

C'est le bilan personnel d'un petit groupe de quatre personnes. C'est accablant. Merci.

M. ROUSSET - Oui on n'est pas du tout d'accord, monsieur GUIGNARD, sur notre façon de faire le budget. Oui nous n'avons pas du tout le même projet politique. Maintenant dire qu'il y a de l'amateurisme, vous ciblez les services directement parce que j'avais déjà entendu ça de la nouvelle opposition en disant que l'on liquidait tout sans regarder, que les services ne contrôlaient pas. Non. La preuve c'est que les magistrats ont tout contrôlé : toutes nos dépenses, toutes nos recettes, toutes nos lignes ont été contrôlées.

Ils sont allés aux marchés publics. Ils ont même été au CCAS. Partout. Là encore, je ne voulais pas évoquer tout à l'heure, le CCAS. Vous étiez un certain nombre à vouloir qu'on diminue la subvention du CCAS. Non c'est un choix volontaire. On ne diminue pas ce qui est dédié au CCAS parce que le CCAS c'est les gens qui en ont besoin et on sait qu'il y en a de plus en plus besoin. Notre rôle en tant qu'élus et d'une ville c'est d'être aussi en soutien.

Alors, je parlais patrimoine vendu. C'est fou la mauvaise foi qu'il peut y avoir à ce sujet-là. Moi j'invite les Draveillois à y aller, à aller sur place, c'est ouvert. C'est la Communauté d'agglomération, vous rentrez, vous avez des algécos sur la gauche, c'est là où est l'école d'Arts Plastiques. Et en face, vous avez un bâtiment très vétuste où vous avez un rez-de-chaussée et un premier étage. Le rez-de-chaussée, ça appartient à la Ville. Le premier étage ne nous appartient pas. Et tout l'ensemble n'appartient pas à la Ville. C'est-à-dire : le grand bâtiment administratif, les deux autres bâtiments sur le côté, le terrain, c'est énorme, vous pouvez aller voir. Vous pouvez demander à voir et vous verrez bien que c'est juste une aberration de garder ça avec des frais. Et encore plus au moment où l'Agglo vient d'avoir un nouveau siège à Yerres, au moment où tous les fonctionnaires qui sont dans les bâtiments à Draveil, vont déménager. Nous aurions bloqué un projet.

Enfin, je vous rappelle juste que nous faisons partie d'une Communauté d'agglomération et qu'on est aussi solidaires entre nous. Et que la vente s'est faite sur estimation des domaines. C'est les domaines qui

estiment. Ce n'est pas un cadeau qu'on nous a fait. Et ça a été inscrit, je tiens juste à le rappeler, par les magistrats qui ont tenu compte de la session et l'on validé. Ça a été inscrit dans notre budget.

Les emprunts : je voulais aussi revenir sur les emprunts, vous étiez plusieurs à évoquer les emprunts. Alors la Ville est surendettée, je vous invite quand même à regarder les chiffres de prêt parce qu'on s'est désendetté, la Ville est loin d'être surendettée. Les chiffres en parlent et ils sont très clairs. Et pourquoi on a baissé par rapport aux six millions on est quasiment à quatre millions d'euros ? Pourquoi ?

Alors oui on a retiré quelques dépenses d'investissement mais je vous les ai lues tout à l'heure : 500 000 euros. Parce qu'on a eu des recettes et les recettes on a décidé de les mettre dans cette partie-là pour éviter justement d'accroître l'emprunt. Donc ça a aussi une vertu quand on est en avance on peut aussi diminuer ça et du coup c'était le souhait aussi que nous avions avec les magistrats, c'était de récupérer notre capacité d'autofinancement bien sûr. Mais du coup si nous n'avions pas ces recettes nous n'avions pas affecté là on faisait comment ? J'aimerais bien le savoir.

Après, je suis assez surpris. Alors oui, c'est la première fois que Draveil vit ça. Que ça passe en CRC. Vous savez il y a beaucoup de villes autour de nous qui le passent aussi. Les budgets des villes autour sont de plus en plus compliqués à faire. Je ne parle même pas des collectivités comme les Départements et les Régions. Et l'Etat, l'avantage de l'Etat, c'est que lui, il n'est pas tenu à avoir un budget équilibré. Heureusement, les collectivités sont tenues à un budget équilibré. Heureusement.

Maintenant certains ont sûrement une mémoire courte, mais on a déjà eu un avis de la CRC avec environ une dizaine de rappels. C'était en 2011. Je n'ai pas entendu à l'époque toutes ces personnes s'émouvoir du rapport de la CRC. En tout cas je peux vous rassurer toutes les préconisations qui avaient été faites dans le rapport, nous en avons tenu compte.

Maintenant, je voudrais quand même revenir sur un petit sujet politique monsieur GUIGNARD parce que du coup j'ai vu le tract politique que vous distribuez où vous voulez encore créer une maison des médecins à Draveil. Là encore, ce sont des choix politiques. Ça se finance comment ? Il faut trouver les ressources pour financer. Je sais que lors des précédents conseils vous aviez déjà évoqué des augmentations d'impôts substantielles pour le faire.

Mais je tiens juste à vous dire que sans augmenter les impôts sur ce secteur-là sans avoir versé d'argent sauf un médecin à l'origine, Draveil, aujourd'hui, on peut dire qu'on a récupéré un cardiologue, deux ORL. On a les dermatos qui arrivent, il y a les ophtalmos, il y a des généralistes qui sont arrivés. Alors, moi ce n'est pas mon secteur donc je n'ai pas ça. On est une Ville où beaucoup de médecins sont arrivés alors que nous étions quand même la ville où il y avait le moins de médecins dans la Région. Et c'est un choix politique aussi. Vous seriez prêt à mettre des millions d'euros dans une maison alors que les médecins viennent s'installer à Draveil et qu'aujourd'hui nous avons des médecins. Il en manque encore mais on a beaucoup de spécialistes et je crois même qu'il y a un pédiatre. Madame DONCARLI n'est pas là mais elle pourrait vous faire la liste. Et un cardiologue aussi qui est arrivé. Donc vous voyez on peut le faire aussi. C'est des choix politiques sans engager les finances publiques mais en offrant un cadre de vie et professionnel qui fait que ça attire les gens. Oui. Du coup, oui on a des médecins qui sont venus.

En tout cas, on va vous soumettre ce budget. Alors, budget transparent et sincère, validé qui est proposé par la Chambre. Ne pas le voter, c'est même refuser ce que font les magistrats. Alors pour des idéologies politiques, je comprends très bien. Maintenant, ne pas le voter aussi, c'est mettre en danger la Ville. Ça veut dire que nous n'avons pas de budget qui serait voté. Ça veut dire que cette fois-ci ce serait mis sous tutelle par la Préfecture.

Donc le vote, par contre monsieur MABROUK, là ce n'est pas comme le vote du budget, c'est une modification que nous apportons au budget. Du coup, c'est une délibération globale. Il n'y a pas de séparation entre le fonctionnement et l'investissement.

POUR : 22 voix

CONTRE : 11 voix : M. GIOVANNACCI, Mme LANDRAU représentée par M. PHILIPPE, Mme BAUCE, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, Mme CASAL PASCOAL représentée par M. GUIGNARD, M. DAMERVAL représenté par Mme BELLAY, M. BOUILLET représenté par Mme BOUBY.

M. LE MAIRE - Donc je vous remercie à tous, le budget est voté. Juste une petite parenthèse, si ça a été fait aujourd'hui c'est imposé par la CRC et la Préfecture, ce n'est pas nous qui l'avons imposé. Autrement

on l'aurait fait au mois de septembre. Vous êtes mal informés une fois encore, on a fait que répondre à ce que l'on nous a demandé.

M. GUIGNARD - On peut avoir le résultat du vote ?
Ça serait peut-être pas mal de l'avoir avant de quitter la salle.

M. LE MAIRE – Attendez, on va vous le dire.
On est 35 élus : Madame HIDRI n'a pas voté et la personne qui devait remplacer M. CHARDONNET non plus. Donc, il y a 22 POUR et 11 CONTRE.

MME BOUBY - Il me semble que c'est la majorité des présents. Il faudrait vérifier les textes de loi. C'est à la majorité des présents et pas majorité du conseil municipal. Ce n'est pas des 35. C'est les personnes autour de la table.

M. LE MAIRE – Non, là c'est l'ensemble des votants. Les procurations comptent pour le vote. Vous confondez madame. Je suis désolé. Le quorum existe pour les présents mais n'existe pas pour le reste. Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE – Maintenant, nous allons passer aux questions du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

Question orale n°1 : Installation d'un radar nomade boulevard du Général de Gaulle

Mme BELLAY - Lors du Conseil municipal du 13 janvier 2025, à la suite de plusieurs incidents survenus aux abords des écoles, notamment sur le boulevard du Général de Gaulle, vous avez évoqué les enjeux de sécurité routière sur cet axe particulièrement fréquenté. Cette prise de parole faisait d'ailleurs suite à l'une des nombreuses questions que notre groupe a portées tout au long de la mandature pour alerter sur la dangerosité persistante du boulevard et pour demander des mesures concrètes de sécurisation, en particulier à proximité des établissements scolaires.

Le 4 juillet 2025, vous avez annoncé publiquement l'installation « dès cette semaine » d'un radar nomade sur le boulevard du Général de Gaulle, en précisant qu'il s'agissait d'une mesure de prévention essentielle, également réclamée par de nombreux parents.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous poser plusieurs questions précises :

- Pouvez-vous préciser le fonctionnement exact de ce radar nomade : s'agit-il d'un radar autonome temporaire ou d'un équipement susceptible d'être déplacé régulièrement sur différents axes de la commune ?
- Ce dispositif fait-il partie de la convention de mutualisation que notre ville a depuis des années ? si oui, pourquoi une annonce le 4 juillet ?
- Cette installation est-elle liée à une convention ou à un prêt avec un autre échelon territorial (Département, Etat, Intercommunalité) ?
- Des contrôles ont-ils déjà eu lieu depuis son installation ? Et un premier bilan est-il possible ?
- Cette mesure sera-t-elle maintenue après les élections municipales de 2026, ou s'agit-il d'un déploiement ponctuel et limité dans le temps ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

M. LE MAIRE - Installation de radar nomade boulevard du général de Gaulle. Il faut savoir que le radar a été retiré il y a un peu plus de trois ans à l'époque par l'État, donc par la Préfecture qui devait en définitive le changer pour mettre la nouvelle génération qui fait la vitesse, qui fait les portables ainsi que la ceinture. Nous avons attendu malgré mes relances à peu près tous les deux mois. Nous avons attendu. Nous n'avions pas

de réponse en disant : « oui effectivement on va vous mettre le radar ».

C'est vrai que j'ai annoncé publiquement le 4 juillet l'installation du radar. Effectivement puisque la Préfecture m'a appelée, elle m'a dit nous allons remettre le radar comme il était à l'époque. Et vous avez dû le voir, ils nous ont demandé de mettre l'emplacement sur la droite en descendant du Général de Gaulle. Il y a des bornes, des bornes blanches et ils nous ont demandé de supprimer trois stationnements afin de remettre ce radar.

Depuis, ils devaient le mettre la semaine d'après mais depuis il n'y a pas eu de réponse de leur part. Mes services ont même téléphoné, je crois que c'est hier. On leur a dit : « ne vous inquiétez pas on va le remettre ».

Ce que je veux dire c'est que ce radar ne relève pas de la convention de mutualisation intercommunale, ni d'un prêt entre collectivités. C'est une décision préfectorale, dans le cadre de la politique de sécurité routière.

Aucune verbalisation n'a encore eu lieu à ce jour, puisque le radar n'est pas encore activé. Il le sera une fois mis en service par les services compétents.

Enfin, je le redis clairement : ma demande est qu'il soit maintenu dans la durée, au-delà de toute échéance électorale. Le radar n'est pas une échéance électorale. Pour moi c'est une expérience de sécurité et il n'est pas question qu'on le retire après les élections du mois de mars. Il sera installé. Alors apparemment on va avoir un radar provisoire. Et on aura après le définitif. Mais le radar devrait être installé rapidement. Je vous informerai rapidement dès que j'aurai la date de la Préfecture.

On s'était engagé à le mettre il y a trois semaines. Dans la semaine il n'a pas été mis. Mes services ont appelé encore hier. On leur a dit : « non mais on va vous tenir au courant et on vous dira quand on sait que le radar sera remis ».

Ce n'est pas une seule question électorale, c'est une question de sécurité madame. Et je travaille pour la sécurité, je ne travaille pas pour les élections à l'heure actuelle comme certains. Je vous remercie.

Motion présentée par le groupe d'opposition « Draveil Transition Démocratique, Écologique et Sociale » : Mise à disposition équitable des outils et documents produits par les services municipaux pour l'ensemble des élus municipaux.

M. GUIGNARD -

Considérant que le bon exercice du mandat d'élu municipal repose sur un accès équitable à l'information ;

Considérant que les services municipaux, en tant qu'administration publique, produisent un certain nombre d'outils et documents destinés à faciliter la gestion communale et la participation des élus à la vie locale ;

Considérant que lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a révélé l'existence d'un outil intitulé *Planning des manifestations*, mis à jour par les services et utilisé pour coordonner la présence des élus de la majorité lors des événements publics de la commune ;

Considérant que cet outil, pourtant produit par les services municipaux, n'est pas mis à disposition des élus d'opposition, ce qui constitue une rupture manifeste du principe d'égalité entre élus au sein du conseil municipal ;

Considérant que cette asymétrie d'accès nuit à l'exercice du mandat des élus d'opposition, qui ne peuvent être correctement informés ni s'organiser pour assurer leur présence lors des temps de représentation municipale ;

Le Conseil municipal de Draveil, réuni le 7 août 2025, demande que l'ensemble des outils produits par les services municipaux au profit des élus — notamment le *Planning des manifestations* — soient mis à disposition de l'ensemble des membres du conseil municipal, sans distinction de groupe ou d'appartenance politique.

Il est demandé que cette mise à disposition soit effective dès le lendemain du conseil municipal, dans un souci de transparence, de respect du pluralisme démocratique et d'égalité entre les élus.

M. LE MAIRE - Merci monsieur GUIGNARD, je vais vous donner réponse.

Nous ne donnerons pas suite à cette motion ce soir, pour plusieurs raisons.
Je vais vous évoquer les différentes raisons :

Premièrement, cette motion sort du cadre prévu pour ce type d'expression politique. Les motions doivent concerner des sujets d'intérêt comme communal. Or ici, s'agit d'une demande de l'organisation interne du conseil et du fonctionnement entre groupes d'élus, ce qui ne relève pas d'une décision collective en séance.

Deuxièmement, sur le fond, il convient de rétablir les faits. Contrairement à ce qui est suggéré, l'information sur les événements municipaux est largement partagée :

- Tous les événements ouverts au public sont publiés dans l'agenda du site internet de la Ville, avec anticipation et relayés sur les réseaux sociaux de la commune.
- Les services diffusent également, par mail ou invitation, les principaux temps forts à destination des élus, lorsqu'ils ont un caractère officiel ou protocolaire.

Le fameux « planning des manifestations » évoqué n'est pas un document formel ou public. C'est un outil de travail interne destiné à organiser la répartition des élus de la majorité sur les événements. Il regroupe à la fois :

- des événements publics (déjà communiqués par ailleurs),
- mais aussi des éléments de coordination interne, comme les réunions de travail, des temps de préparation, des présences à des mariages civils, etc..., qui n'ont pas vocation à être diffusés au-delà du cercle restreint des élus concernés.

Troisièmement, les élus d'opposition ont naturellement accès, comme les autres membres du conseil, aux informations nécessaires à l'exercice de leur mandat. S'ils estiment qu'un point particulier n'est pas suffisamment transparent ou qu'ils rencontrent des difficultés, rien ne les empêche d'en faire part aux services ou au Maire par les canaux appropriés.

En résumé :

- la demande formulée relève davantage de l'organisation entre élus que d'un sujet d'intérêt général,
- les informations sont déjà largement accessibles par les canaux publics : agenda en ligne, communication institutionnelle,
- et l'outil évoqué ne saurait être confondu avec une base documentaire officielle ou publique.

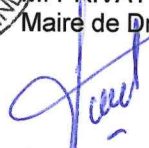
Je vous remercie.

La séance du Conseil est levée à 19h10.

Mme TZAREWSKY Aurore
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*